



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N° 16

Réunion du : lundi 31 mai 2021

Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, le Comité de Direction s'est réuni par voie dématérialisée.

Présidence : M. Patrick BEL ABBES

Présents : MM. Medhi AABID, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Patrick GRECO, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, , Pierre VALENSI, Jean-Maurice VALET

Excusés : Mme Béatrice ZIZZI ; MM. Richard PEREIRA, Jean-Luc QUEIRAS, René RIOU, Gilles CHALVET, André BODJI, Florian ARENA, Olivier AMOUREUX, Daniel ROUIT, Oualid KRID, Marc CHIRON, Grégory LA CARIA

Assiste à la séance : Andréa GRANERO, Sébastien JOSEPH, Pierre-Yves BERNIER en partie

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

En application de l'article 3.4.1.1 du Règlement du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, l'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire prise en même temps qu'il est statué sur le fond

Ouverture de la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des PV des 19 et 22 mars 2021, 10 et 27 mai 2021

Informations du Président

- Modification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2020 : suite à une erreur de frappe, le Comité de Direction approuve à l'unanimité la modification suivante :

Proposition de modification des Championnats D3

M. Sébastien Joseph, CTD PPF en poste depuis un mois, prend la parole et salue les clubs puis remercie la direction pour la confiance qu'elle lui a accordée ; puis il présente les enjeux des 3 solutions qui ont été envoyées aux clubs en détaillant les avantages et les inconvénients des 3 solutions. Ce travail a été réalisé avec la Commission des Coupes et Championnats Séniors et son Président Medhi AABID.

(...)

Après débat la proposition est soumise au vote :

Approbation de la modification de la réglementation D1		Rejetée
Date du vote : 05/12/2020 - 11h16	Mode de scrutin : Secret	
Votants : 29	Non votés : 4	
Voix totales : 115	Taux d'abstention : 22,6%	
Voix exprimées : 89	Majorité absolue : 45	
1 - Pour	23 Voix	25,84%
2 - Contre	66 Voix	74,16%
3 - Abstention	26 Voix dont :	
	Votes abstention : 22	
	Non votés : 4	

Après débat la proposition est soumise au vote :
La solution 2 est retenue.



Rapport des élections

Séance du 5 décembre 2020

Assemblée : Séance district football - 09/12/2020

Modification des championnats séniors

Date du vote : 05/12/2020 - 10h57	Mode de scrutin : Secret	
Votants : 29	Abstentions : 28 dont 12 Non votés	
Voix totales : 115	Non votés : 12	
Voix exprimées : 87	Majorité absolue : 44	
Solution 2	56 voix	Élu(e)
Solution 3	16 voix	Non élu(e)
Solution 1	15 voix	Non élu(e)

- Mise en place du jury départemental LABELLISATION : Christophe VIDUSSI, Christophe BELLARD, Frédéric FRANCOU, Pierre-Yves BERNIER

- **Composition du jury pour les PEF AWARD :** Thierry BALLAND, Jean François PLEE, Sophie CHARRUET, Pierre-Yves BERNIER, Andréa GRANERO, Benjamin SALERNO
- **Point sur le classement des gymnases :** 4 gymnases classés ; 10 restent à classer : GYMNASSE DES ISCLES MANOSQUE - GYMNASSE ORAISON - GYMNASSE DES MARRS SISTERON - GYMNASSE LYCEE PAUL ARENE SISTERON - GYMNASSE MUNICIPAL VOLX - GYMNASSE L'ARGENTIERE LA BESSEE - GYMNASSE MUNICIPAL LARAGNE MONTEGLIN - GYMNASSE MUNICIPAL SERRES - GYMNASSE VEYNES
- **Clubs labellisés :** le Comité de Direction valide la proposition pour l'obtention du label
 - Niveau Espoir :
 - Sisteron FC - Gap Foot 05 - Laragne Sports
 - Niveau Bronze :
 - EP Manosque - Laragne Sports (sous réserve)
 - Encouragements
 - ASA
- **Etat des licences :** baisse des licences de 17% ; renouvellement 66%
- **Présentation du Projet du District :** Sébastien JOSEPH CTD PPF et Pierre Yves BERNIER CTD DAP, présentent aux membres présents le projet Associatif du District.

FIN 21H15

Prochaine réunion le lundi 7 juin 2021 à 18h

Le Président : Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général : Christophe BELLARD